

Dossier de presse

Conférence de presse Dimanche 28 février 2016 Salle du château – 30430 – Barjac

Réaction des collectifs contre le pétrole et le gaz de schiste et de couche des départements impactés par le permis de Montélimar à sa réattribution à Total par le tribunal administratif de Cergy-Pontoise



Sommaire

- P 3 : Contacts des collectifs
- P 4 : Historique des permis de recherche d'hydrocarbures
- P 5 : L'actualité des permis "gardéchois"
- P 6 : L'actualité du permis de Montélimar
- P8: La réaction des collectifs concernés par le permis de Montélimar

Annexes

- 10 ANNEXE 1 Plan des permis "gardéchois"
- 11 ANNEXE 2 Plan du permis de Montélimar
- 13 ANNEXE 3 L'appel de Barjac
- 15 ANNEXE 4 Courrier des collectifs internationaux à Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- 19 ANNEXE 5 Plan du rassemblement de Barjac



Contacts

Contacts des collectifs contre le pétrole et le gaz de schiste et de couche des départements impactés par le permis de Montélimar

Jacqueline Balvet 06 70 21 22 45 gdsanduze@orange.fr Sébastien Espagne 06 32 38 06 83 sebastien.espagne@wanadoo.fr http://bastagazales.fr Paul Reynard 06 85 55 00 63 paul.reynard@wanadoo.fr www.stopaugazdeschiste07.org



Historique des permis de recherche d'hydrocarbures

Mars 2010

Jean-Louis Borloo, alors ministre de l'Ecologie, signe de nombreux permis de recherche de gaz et pétrole de schiste. Les élus et les populations des territoires concernés ne sont pas informés et tous se mobilisent pour lutter contre ces permis en mettant en avant les dangers de la seule technique disponible pour exploiter ces hydrocarbures non conventionnels, la fracturation hydraulique.

26 février 2011

18 000 personnes se rassemblent à Villeneuve de Berg à l'appel des collectifs d'élus et de citoyens anti-gaz de schiste nouvellement créés.

13 juillet 2011

Devant l'ampleur de la mobilisation, le gouvernement légifère et interdit la technique de la fracturation hydraulique, mais autorise "la recherche".

Il demande à tous les possesseurs de permis de rédiger un rapport mentionnant le fait qu'ils n'utiliseront pas la fracturation hydraulique. Cette loi "Jacob" est imparfaite et ne calme pas la colère des opposants.

Octobre 2011

Tous les foreurs ont remis leur rapport. Un seul dit qu'il utilisera la fracturation hydraulique, c'est Schuepbach, qui détient les permis de Nants et Villeneuve de Berg.

Le président Sarkozy, en visite dans les Cévennes, le territoire où la contestation est la plus virulente, abroge les permis de Nants, Villeneuve de Berg et Montélimar, alors que pour le permis de Montélimar, Total disait dans son rapport qu'il se conformerait à la loi.

Schuepbach et Total déposent un recours auprès du tribunal administratif contre l'abrogation de leurs permis.

8 et 22 décembre 2015

Le tribunal administratif rejette le recours de Schuepbach.

L'abrogation de ses permis est conforme à la loi.

28 janvier 2016

Le tribunal administratif accepte le recours de Total, comme l'avaient prévu les collectifs. Le rapport de Total est conforme à la loi, son abrogation est illégale.

30 janvier 2016

Ségolène Royal fait appel de la décision du tribunal administratif devant le conseil d'Etat.

La décision de l'Etat à faire appel de cette décision ne suffit pas.

Seule une loi peut garantir contre les effets mortifères de cette industrie qui induit :

- détérioration de la santé des habitants,
- dégradation irréversible de l'environnement et du foncier,
- prélèvements d'eau massifs et risques de pollutions majeures,
- bouleversement des équilibres sociaux et économiques locaux,
- aggravation du réchauffement climatique.



L'actualité des permis "gardéchois"

Les permis du Bassin d'Alès, de Navacelles et de la Plaine d'Alès sont mitoyens avec le permis de Montélimar (voir la carte des permis "gardéchois" en annexe 1).

1 Permis du Bassin d'Alès

Fiche signalétique:

Titulaire : MouvOil SA

Date d'expiration: 31/03/2015

Périmètre: permis M626: 215 km² - (Ardèche/Gard)

Actualité

L'instruction de demande de travaux d'étude sismique est suspendue en l'attente de l'expertise en cours sur la nature des travaux.

La demande de renouvellement du permis est toujours en cours d'instruction.

2 • Permis de Navacelles

Fiche signalétique :

Titulaire: eCorp France Ltd, Eagle Energy Ltd et Petrichor France BV (mutation du 18 juin 2014)

Date d'expiration: 29/04/2015

Périmètre: permis M629: 216 km² - (Ardèche/Gard)

Actualité

Petrichor France BV, société de droit néerlandaise dirigée par une citoyenne étatsunienne, est une filiale d'HEYCO's. L'arrivée de cet opérateur clairement identifié "non conventionnel" inquiète les collectifs. La demande de renouvellement du permis est toujours en cours d'instruction.

3 • Permis de la Plaine d'Alès

Fiche signalétique :

Titulaire: BridgeOil SA/Diamoco Energy

Date d'expiration: 02/04/2014

Périmètre: permis M628: 503 km² - (Ardèche/Gard)

Actualité

La mutation du permis avait été demandée par Bridgeoil (titulaire du permis depuis le 1er mars 2010) en octobre 2010 au profit de Diamoco Energy.

Aux dernières nouvelles, la demande de mutation serait tombée car au-delà du délai de refus implicite. La société n'aurait pas entamé de recours.

Une demande exceptionnelle de prolongation a été déposée.



L'actualité du permis de Montélimar

1 Le permis de Montélimar (voir la carte du permis de Montélimar en annexe 2)

Fiche signalétique :

Titulaire : La société Devon, qui a été absorbée par Total E&P en 2010 (après la délivrance du permis), et s'appelle désormais TOTAL SHALE EUROPE.

Date d'expiration: 31/03/2015

Périmètre: permis M625: 4 327 km² (Ardèche/Drôme/Gard/Hérault/Vaucluse)

(Voir la carte du permis de Montélimar en annexe 2).

2 L'abrogation du permis

Le permis de Montélimar a été abrogé le 13 octobre 2011 suite à la loi de juillet 2011 interdisant la fracturation hydraulique, grâce à la mobilisation massive des citoyens.

Après le vote de la loi de juillet 2011, le gouvernement avait demandé à tous les détenteurs d'un permis qui devaient utiliser la fracturation hydraulique de refaire une demande mentionnant le fait qu'ils n'utiliseraient pas cette méthode.

Total, dans sa réponse, disait qu'il se conformerait à la loi. L'abrogation n'était donc pas juridiquement justifiée bien qu'il n'y ait aucune autre méthode pour extraire le gaz de schiste, objectif visé par Total sur ce permis.

Total a donc logiquement déposé un recours auprès du tribunal administratif contre l'abrogation de son permis.

3 Audience du Tribunal administratif du 8 janvier

• Les collectifs qui, dès 2011, dénonçaient une loi imparfaite, n'ont pas été surpris par la présentation du rapporteur public qui recommandait au tribunal administratif d'accepter le recours de Total

4 Audience du Tribunal administratif du 28 janvier

- Le tribunal administratif accepte le recours de Total.
- Les collectifs avaient raison en 2011 lorsqu'ils dénonçaient une loi imparfaite qui permettrait aux foreurs d'obtenir des permis, même avec des objectifs non-conventionnels.
- Quelques jours plus tôt, Patrick Pouyanné, le PDG de Total, déclarait : "Je n'ai pas envie de passer en force"... "Si la *société nationale* ne souhaite pas que nous faisions d'exploration sur le gaz de schiste, nous ne le ferons pas". Alors que son avocat, lors de l'audience, affirmait qu'un permis dure 15 ans (3 périodes de 5 ans) et que beaucoup de choses pouvaient se passer sur une telle durée.



5 Ségolène Royal dit qu'elle fera appel

• C'est la moindre des choses, mais ça n'est pas suffisant : il faut une nouvelle loi, claire, qui interdise toute exploration et exploitation des hydrocarbures non conventionnels.

6 Les éventualités/probabilités pour la suite

Total pourrait bénéficier d'une prolongation exceptionnelle de 4 ans en dédommagement de la période perdue, ou demander le renouvellement de son permis pour une deuxième période.

7 Ce que peut entrainer la décision du TA si l'Etat ne légifère pas

Total avait demandé un second permis, le permis "Montélimar extension". Cette demande a été refusée car le permis initial de Montélimar avait été abrogé. Total pourrait donc aujourd'hui déposer un recours contre le refus de cette demande.



La réaction des collectifs concernés par le permis de Montélimar

Réunis le 16 janvier à Saint Montan pour définir une action commune, les collectifs contre le pétrole et le gaz de schiste et de couche des départements impactés par le permis de Montélimar ont pris acte de la décision du tribunal administratif de Cergy-Pontoise du jeudi 28 janvier d'accepter le recours de Total, annulant ainsi l'abrogation du permis de Montélimar.

Cette décision n'est pas une surprise pour les collectifs.

Elle est la conséquence du manque de courage politique et des promesses non tenues des gouvernements qui se sont succédé depuis 5 ans.

Pour que ce scénario ne se reproduise plus, les collectifs se mobilisent et exigent, en parfaite adéquation avec les décisions prises lors de la Conférence Climat et encore récemment par la ministre de l'Ecologie, que :

- le permis de Montélimar et les permis limitrophes (Bassin d'Alès, Plaine d'Alès, Navacelles) ainsi que la trentaine d'autres permis arrivés à échéance en France ne soient pas renouvelés,
- les 133 demandes de permis en cours d'instruction sur le territoire français soient rejetées,
- les permis accordés soient abrogés,
- le gouvernement légifère, par une loi claire et précise, pour interdire définitivement toute exploration et toute exploitation des hydrocarbures non conventionnels sur l'ensemble du territoire national.

Pour rappeler ces exigences, les collectifs ont appelé à un rassemblement citoyen le 28 février à Barjac.

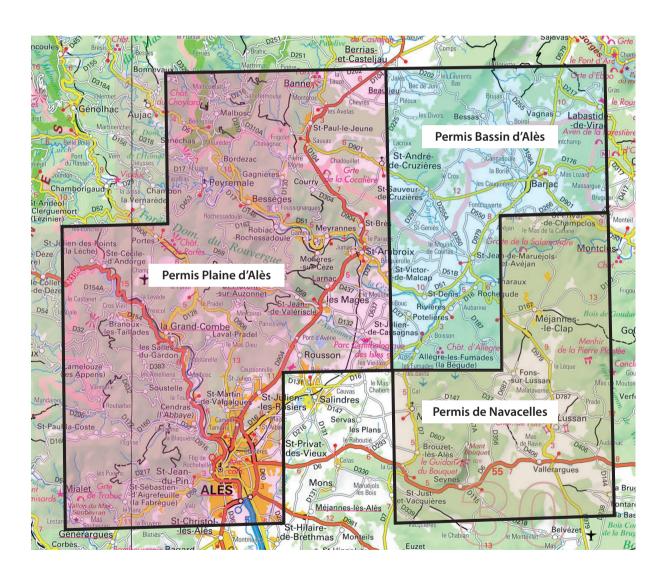


ANNEXES



Annexe 1

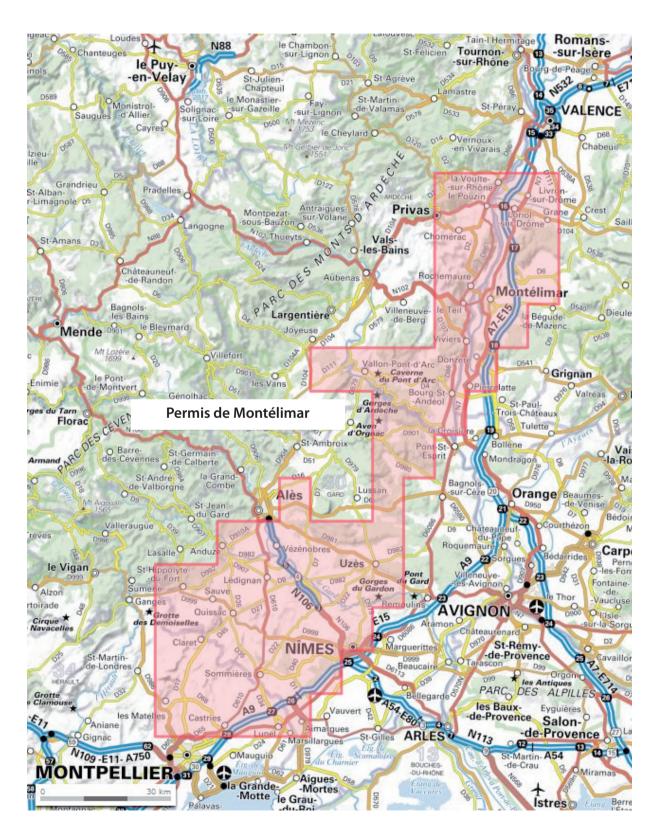
Carte des permis "gardéchois"





Annexe 2

Carte du permis de Montélimar





Annexes 4, 5 et 6

- L'appel de Barjac
- Courrier des collectifs internationaux à Madame Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie
- Plan du rassemblement de Barjac

APPEL DE BARJAC

Nous, collectifs contre l'exploration et l'exploitation des pétrole et gaz de schiste et de couche, mobilisés depuis octobre 2010 pour demander l'interdiction totale dans le monde de cette activité extractive, appelons à une large mobilisation de la population et des élus le dimanche 28 février 2016 à Barjac (Gard). Nous appelons à cette mobilisation citoyenne pour répondre au délibéré du tribunal administratif de Cergy Pontoise rendu le 28 janvier 2016 annulant l'abrogation du permis de Montélimar détenu par l'entreprise Total.

Ce permis vise, sans contestation possible, le gaz de schiste - et nécessitera, comme l'a écrit Total dans plusieurs documents de son dossier de demande, de nombreux puits de fracturation - or il n'existe aucune autre technique que la fracturation hydraulique pour l'explorer et l'exploiter.

L'abrogation a été prononcée au regard de la loi Jacob interdisant l'utilisation de la fracturation hydraulique, mais la société Total a modifié ses déclarations techniques après la parution de la loi, en précisant dans son rapport qu'elle n'utiliserait pas la fracturation hydraulique, seule technique actuellement apte (y compris selon Total) à explorer et exploiter les hydrocarbures de roche-mère.

La technique de fracturation hydraulique a des impacts désastreux : impacts environnementaux (pollution de l'air et des nappes phréatiques, séismes, pollutions sonores et visuelles), sanitaires (maladies de peau, maladies respiratoires et diverses formes de cancer pour les travailleurs et les personnes vivant à proximité des puits) ou sociaux s'agissant de l'économie et l'emploi sur les territoires. Impacts largement documentés dans la littérature scientifique.

L'exploration et l'exploitation des pétrole et gaz de schiste et de couche a des effets très nocifs pour le climat en raison des nombreuses fuites de méthane générées à chaque étape de l'exploration et de l'exploitation. Le méthane est un gaz à effet de serre très important.

Le mardi 12 janvier 2016, la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie Ségolène Royal déclarait à l'Assemblée Nationale "Puisqu'il faut réduire la part des énergies fossiles, pourquoi continuer à donner des autorisations de recherches d'hydrocarbures conventionnels? Et c'est précisément la prise de position qui est la mienne, à savoir ne plus délivrer d'autorisation de recherches d'hydrocarbures conventionnels, puisqu'il faut inciter les groupes industriels qui s'engagent dans ce type d'activité à réorienter leurs investissements vers la production d'énergies renouvelables ou vers la production de l'efficacité énergétique".

Par ailleurs, les projets d'accords TAFTA et CETA, et plus généralement les politiques de libéralisation des échanges et de l'investissement, visent le commerce international, notamment transatlantique, des énergies fossiles. Ces règles, notamment par l'intermédiaire des dispositifs d'arbitrage investisseur-État, constituent des entraves manifestes à la possibilité d'une véritable transition énergétique permettant la relocalisation.

Forts des constats, nous, collectifs contre les pétrole et gaz de schiste et de couche, exigeons :

- que le permis de Montélimar ne soit pas remis en vigueur et soit définitivement abrogé.
- qu'il s'agisse des trois permis limitrophes (Bassin d'Alès, Plaine d'Alès et Navacelles) ou de la trentaine d'autres permis arrivés à échéance, aucune demande de renouvellement ou de prolongation exceptionnelle ne doit être accordée.
- que les 133 demandes de permis* en cours d'instruction sur le territoire français soient définitivement rejetées.
- que les positions prises par la ministre de l'écologie, de *ne plus délivrer d'autorisation de recherches d'hydrocarbures conventionnels* ne soient pas qu'un simple effet d'annonce et soient mises en œuvre immédiatement.
- que le gouvernement, sur proposition du Parlement, prépare une loi interdisant toute exploration exploitation d'hydrocarbures non conventionnels, ainsi qu'il s'y était engagé pendant la campagne électorale de 2012.
- que les accords de libre-échange TAFTA et CETA ne soient pas signés par nos gouvernants.
- * Données du Ministère de décembre 2015

27 février 2011 Villeneuve-de-Berg - 28 février 2016 Barjac NON AUX PÉTROLE ET GAZ DE SCHISTE ET DE COUCHE NI ICI NI AILLEURS, NI AUJOURD'HUI NI DEMAIN

Contacts: Jacqueline Balvet 06 70 21 22 45 Paul Reynard 06 85 55 00 63

Collectifs signataires:

Collectif 07 Stop au Gaz et Huiles de Schiste

Collectifs Isérois STOP GHRM (38)

Collectif Touche pas à mon schiste (07)

Collectif CAMIS'GAZ permis plaine d'Alès

Collectif Stop au Gaz de Schiste Anduze (30)

Collectif stopgds Roquedur-Le Vigan (30)

Collectif Payzac 07)

Collectif Stop au gaz de schiste St Paul le Jeune (07)

Association Stop au gaz de schiste - Non al gas

d'esquit 47

Collectif SGDS de Chambonas 07

Collectif Hautes Cévennes (30)

Collectif Auzonnet Cèze et Ganière (30)

Association Cèze et Ganière (07)

Collectif Stop au Gaz de Schiste Aubenas (07)

Collectif Valgorge (07)

Collectif pays cigalois

Collectif Saint André de Cruzières (07)

Collectif Montélimar Drôme sud

Collectif orgnacois (07)

Collectif du Grand Valentinois (26)

Collectif Gignac, Aniane, Montpeyroux, Arboras (34)

Collectif Montpellier littoral contre les gaz et huiles de

schiste (34)

Collectif Stop gaz de schiste 69,

Collectif Non au GDS Pays de Savoie et de l'Ain,

Collectif non aux forages Haut Bugey,

Collectif biterrois non au gaz de schistes

Collectif stop GDHC d'alsace et de lorraine

Collectif houille-ouille-ouille 59/62

Collectif Non au Gaz et Huile de Schiste 47

Collectif Orb-Jaur non aux gaz de schiste (34)

Collectif de Barjac (30)

Collectif viganais contre les gaz et huile de schiste (30)

Collectif Causse Méjean - Gaz de schiste NON! (48)

Collectif Florac (48)

Collectif GDS ceze-ard (30)

Collectif Garrigue-Vaunage (30)

Collectifs 83 Non au gaz de schiste

Collectif ile de France Essonne 91

Collectif taupes énervées

Collectif gaz de schiste Vaucluse (84)

Collectif Nîmes anti-schiste

Collectif citoyen du Narbonnais non GPDS

AJC Les Mages

Gaz de schiste non merci – Clapiers (34)

Collectif non au gaz de schiste Canal Lirou

Association Halte au gaz de schiste Littoral biterrois

Inter collectif Gardéchois - Bassin d'Alès (30)

Collectif Corbières ngds (11)

Collectif Carmen (02)

Collectif Val de Drôme non au gaz de schiste (26)

Collectif stop au gaz de schiste Lavilledieu (07)

Collectif non au gaz de schiste Pays de Savoie et de

Collectif Non au gaz de schiste ouest Aveyron

Collectif de Rochecolombe (07)

Collectif de l'Yonne contre le gaz et l'huile de schiste

Collectif Aldeah

Les Dindons de la Farce

Collectif citoyen de Pézenas, Castelnau de Guers et

environs (34)

Collectif de Campagnan, St Pargoire (34)

Ecolectif de Gignac (34)

Collectif du Céressou (34)

Stop Mines 23

Collectif non au gaz de schiste Lodève (34)

Collectif Douar Didoull

Collectif Grand Montpellier Gaz de schiste NON merci!

Collectif 32 – Non au gaz de schiste

Collectif Gardonnenque (30)

Collectif citoyen IDF Non aux pétroles et gaz de schiste

et de couche

Collectif Bastagaz Alès

Collectif Berg et Coiron

Collectif Alternative au gazoduc Fos Dunkerque

Association Non au gazoduc Fos Dunkerque

Collectif 07 Nord Ardèche

Organisations signataires

Au niveau local

OUI à la transition 07

A.G.I.R. Pour la ruralité et le bio (30)

Association NOGANINA

Attac Alès Cévennes

Attac Sorgues et Cavaillon

La CEN

Collectif Stop Tafta 34

Convergence Citoyenne pour la Transition énergétique

Confédération Paysanne (07)

Comité écologique Comtat Ventoux

Ecologie au quotidien

SAS Coopérative "V'la le Soleil"

Solidaires 07-26

St Hilaire durable (30)

Stop Tafta 07

.

Ensemble Gard

Ensemble Hérault

Ensemble Ardèche méridionale

Nouvelle Donne Gard

NPA 26-07

Parti de Gauche Ardèche

Au niveau national et international :

Agir pour l'environnement

Aitec,

Alofa - Tuvalu

Amis de la Terre

Attac

Collectif Stop Tafta

Coordination Climat Justice Sociale – Genève

Energie Partagée

Fondation Danielle Mitterand – France Libertés

Initiatives décroissantes pour le climat

Réseau Action Climat

Solidaires

350.ora

the-ocean-nation.org

Collectif scientifique sur la question du gaz de schiste

(Montréal, Québec)

ACIPA

Regroupement Vigilance Hydrocarbures du Québec

Enjeux énergies et environnement Québec

NON à une marée noire dans le Saint-Laurent

Eau Secours! Coalition québécoise

Les jeunes écologistes

Parti de Gauche

EELV

Courrier adressé: au Gouvernement français, à Madame Ségolène Royal, Ministre de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie secretariat.chefcab@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Ne rendez pas à Total le permis de Montélimar !

Madame la Ministre,

Nous menons activement campagne, partout dans le monde, contre le développement des hydrocarbures (tels que les pétrole et gaz de schiste, le *tight gas*, et le gaz en couche de charbon appelé aussi *coal bed methane*), des hydrocarbures extraits usuellement avec la technique de la fracturation hydraulique, plus connue sous le nom de *fracking*. A l'échelle planétaire, les groupes et collectifs opposés au *fracking* font face aux mêmes problèmes et sont confrontés aux mêmes arguments spécieux – des arguments souvent sans fondement scientifique et peu fiables d'un point de vue économique.

C'est pourquoi nous sommes tous unis dans notre opposition au *fracking*, partageant le slogan du mouvement initié par les collectifs français opposés au pétrole et gaz de schiste et de couche et à la fracturation hydraulique : « *Ni ici, ni ailleurs* ».

Depuis 2011 l'interdiction de la fracturation hydraulique en France est, pour nous, l'exemple phare. Et même si l'issue des négociations de la COP21, récemment tenue à Paris, aurait pu être plus prometteuse, nous espérons malgré tout que les dirigeants du monde ont enfin compris leur responsabilité au regard du climat, pour la planète et pour les générations futures.

Nous savons tous que pas plus d'un tiers des réserves prouvées en combustibles fossiles ne doit être consommé d'ici 2050 si l'on veut donner à la planète une chance de ne pas dépasser un réchauffement post-industriel de 2°C. Dans le même temps, les climatologues affirment qu'un réchauffement de 1,5°C conduira déjà à des impacts intolérables, en particulier pour les pays du Sud ¹.

De surcroît, environ 150 milliards de mètres cubes de gaz naturel sont torchés chaque année dans le monde, ce qui représente un gaspillage énorme de ressources naturelles et contribue, au sein des émissions globales de gaz à effet de serre, à l'émission d'une quantité équivalente à 400 millions de tonnes de CO2².

Tant que les combustibles fossiles seront ainsi gaspillés, avec un impact aussi négatif tant pour l'économie mondiale que pour le climat, aucune exploitation d'hydrocarbures nécessitant l'usage de la fracturation hydraulique ne peut se justifier.

Chère Madame Royal, durant une session sur la politique énergétique, le 12 janvier dernier, vous avez exprimé devant l'Assemblée nationale votre volonté que la France n'accorde plus de permis à des compagnies intéressées à la poursuite d'explorations visant des combustibles fossiles. Vous avez soutenu : "Puisqu'il faut inciter les groupes industriels qui s'engagent dans ce type d'activité à réorienter leurs investissements vers la production d'énergies renouvelables ou vers la production de l'efficacité énergétique"³.

¹ J. Hansen, M. Sato, P. Hearty, R. Ruedy, M. Kelley, V. Masson-Delmotte, G. Russell, G. Tselioudis, J. Cao, E. Rignot, I. Velicogna, E. Kandiano, K. von Schuckmann, P. Kharecha, A. N. Legrande, M. Bauer, and K.-W. Lo: Ice melt, sea level rise and superstorms: evidence from paleoclimate data, climate modeling, and modern observations that global warming is highly dangerous, Discussion Paper, in: Atmos. Chem. Phys. Discuss., 15, 20059–20179, 2015

² GE-study "Flare Gas Reduction" Link: http://www.ge-spark.com/spark/resources/whitepapers/Flare_Gas_Reduction.pdf

³ Article "Hydrocarbures conventionnels : plus de permis de recherches en France (Royal)". Link: http://www.lefigaro.fr/flash-eco/2016/01/12/97002-20160112FILWWW00406-hydrocarbures-conventionnels-plus-de-permis-de-recherches-en-france-royal.php

En décembre 2015, la firme américaine Schuepbach, qui avait annoncé vouloir utiliser la fracturation hydraulique, a perdu, contre l'État français l'action juridique menée pour récupérer ses Permis exclusifs de recherche d'hydrocarbures (PERH) dans le sud de la France⁴.

C'est pourquoi nous vous demandons de rester ferme et fidèle à vos propos, de rejeter la possibilité de restituer à Total le permis de Montélimar, et d'interdire de manière définitive toute exploration et exploitation d'hydrocarbures non-conventionnels en France⁵.

Nous, signataires de ce courrier, demeurons, ensemble, solidaires avec les groupes et collectifs français qui s'opposent à l'exploitation des hydrocarbures non-conventionnels et à la fracturation hydraulique, pour un monde libéré du *fracking*! « *Ni ici, ni ailleurs* » est la devise qui nous unit.

(Nous vous prions de recevoir, Madame la Ministre, nos respectueuses salutations).

Signataires:

- 1. Andy Gheorghiu Consulting, Germany
- 2. BI lebenswertes Korbach e.V., Germany
- 3. Friends of the Earth Europe
- 4. Ecologistas en Acción, Spain
- 5. Energy Watch Group, Germany
- 6. Food & Water Europe
- 7. Ecologistas en Acción de La Rioja, Spain
- 8. IG Schönes Lünne, Germany
- 9. BI frackingfreies Auenland, Germany
- 10. Collectif Stop Gaz de Schiste in Anduze, France
- 11. Citizens for Clean Water, Susquehanna County, Pa., USA
- 12. Fairmont, Minnesota Peace Group, USA
- 13. Little Lakes Sustainability Network, New York State, USA
- 14. Frack Free Somerset, UK
- 15. KIFF (Keep Ireland Frack Free), Ireland
- 16. BI gegen Gasbohren Kleve, Germany
- 17. Ecologistas en Accion Palencia, Spain
- 18. No fracking in Balcombe Society (No FiBS), UK
- 19. Berks Gas Truth, Pennsylvania, USA
- 20. Stichting Schaliegasvrij Nederland, Netherlands
- 21. Frack Free Sussex, UK
- 22. Brighton Action Against Fracking, UK
- 23. BI Gemeinsam gegen Gas- und Probebohrungen am Niederrhein, Germany
- 24. Ecology Party of Florida, USA
- 25. Earth Care, Santa Fe, USA
- 26. Fracking Free Clare, Ireland

 $^{^4\,\}text{Article}\,\,^{\text{"Ruling: France Will Remain Fracking Free".\,Link:\,http://www.naturalgaseurope.com/france-fracking-free-shale-gas-schuepbach}$

⁵ Article "French anti-Fracking Groups Call for Protest Feb 28". Link: http://www.naturalgaseurope.com/france-anti-fracking-groups-call-for-demonstration-on-february-28-27651

- 27. Food & Water Watch, USA
- 28. Denver Catholic Network, USA
- 29. BI Saubere Umwelt und Energie Altmark, Germany
- 30. Earth Ethics Inc., USA
- 31. Don't Frack Florida, USA
- 32. Frack Free Genesee, New York State, USA
- 33. National Toxics Network Inc., Australia
- 34. FreshWater Accountability Project, USA
- 35. SouthEastern Communities Against Pollution (SECAP), USA
- 36. Ecologistas en Acción Cantabria, Spain
- 37. Ecologistas en Acción Palencia, Spain
- 38. No Fracking France
- 39. Roseacre Awareness Group, UK
- 40. BI gegen CO2-Endlager e.V., Germany
- 41. We Are Seneca Lake, USA
- 42. New Brunswick Anti-Shale Gas Alliance (NBASGA), Canada
- 43. Idaho Concerned Area Residents for the Environment (ICARE), USA
- 44. Wall of Women Colorado, USA
- 45. Center for Human Rights and Environment (CHRE)
- 46. Fracking Free Bulgaria
- 47. Sustainable Tompkins, Ithaca, USA
- 48. România Fără Ei, Romania
- 49. Collectif de Barjac, France
- 50. Intercollectif Gardechois du permis du bassin d'Ales, France
- 51. Agora for Life, Belgium/Romania
- 52. Bürgerinitiative Gesundheit und Klimaschutz Unterelbe, Germany
- 53. Aktionsgruppe frackingfreie Probstei, Germany
- 54. Stop aux gaz de schiste Non al gas d'esquit 47, France
- 55. Mouvement politique des objecteurs de croissance, Belgium
- 56. Bürgerinitiative Fracking Freies Hamburg, Germany
- 57. Frack Free Wales, UK
- 58. Foundation for Environment and Agriculture, Bulgaria
- 59. Fracking Free Ireland
- 60. Allianza Mexicana contra del Fracking, Mexico
- 61. Residents Action on Fylde Fracking (RAFF), UK
- 62. United for Action, NY, USA
- 63. Science & Environmental Health Network, USA
- 64. BI Kein Fracking in der Heide, Germany
- 65. Umweltinstitut München e.V., Germany
- 66. Frack Free Chew Valley, UK
- 67. FoodShed Productions, USA
- 68. 350Kishwaukee, Illinois, USA
- 69. Ecologistas en Acción de la Región Murciana, Spain
- 70. Amigos de la Tierra España, Spain
- 71. Fracking freies Hessen, Germany
- 72. BI "Stoppt Fracking im Großraum Kiel", Germany
- 73. BI Angeliter Bohren Nach, Germany
- 74. BI kein-frack-in-wf, Germany
- 75. Villagers Against Drilling (Llantrithyd Residents' Association), Wales, UK
- 76. The Vale Says No, Wales, UK
- 77. Fís NUA, Ireland

- 78. Plataforma Interamericana de Derechos Humanos, Democracia y Desarrollo (PIDHDD Regional), Ecuador
- 79. Centro de Documentación en Derechos Humanos "Segundo Montes Mozo S.J." (CSMM), Ecuador
- 80. Women's International League for Peace & Freedom, USA
- 81. Alliance for Democracy, USA
- 82. Interessengemeinschaft Gegen Gasbohren Hamminkeln/Niederrhein, Germany
- 83. Coalition to Protect New York, USA
- 84. FrackBusters, NY, USA
- 85. Save S-VE (Spencer-Van-Etten), USA
- 86. Bürgerinitiative Umweltschutz Lüchow-Dannenberg, Germany
- 87. Plataforma Ciudadana Zaragoza sin Fractura, Spain
- 88. Mişcarea de rezistenţă Pungeşti, Romania
- 89. CatholicNetwork.US, USA
- 90. Sisters of St Francis of Philadelphia, USA
- 91. Citizens United for Renewable Energy (CURE), USA
- 92. Pastoral Social de la diócesis del Alto Valle de Rio Negro, Argentina
- 93. Asamblea anti-Fracking de las Merindades y Norte de Burgos, Spain
- 94. Friends of the Earth Scotland
- 95. Concerned Chippewa Citizens, Wisconsin, USA
- 96. Frac Sand Sentinel, USA
- 97. Asia Pacific Forum on Women, Law and Development (APWLD)

